



Commune de Plaisance

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2020

MAIRIE
DE
PLAISANCE
- 24560 -
TEL : 05.53.58.79.55
plaisance.mairie@wanadoo.fr

Le 08 Décembre 2020

Madame le Maire
de PLAISANCE
à
Messieurs les Adjointes
Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

CONVOCAION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

LUNDI 14 DECEMBRE 2020 à 18 Heures

salle des fêtes

Ordre du Jour :

Approbation du PV précédent

Délibérations

- Renouvellement contrat d'assurance CNP,
- Présentation du rapport 2019 relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord,
- Présentation du rapport 2019 sur le Prix et la Qualité du Service Public du SIAP des Coteaux Sud Bergeracois.
- Fusion du SIAEP Dordogne Pourpre et du SIAP des Coteaux Sud Bergeracois : Avis sur le projet de périmètre et sur le projet des statuts du futur syndicat.
- Acquisition défibrillateur et virement de crédits n°02.

Questions diverses.

Le Maire,
CHAPOTARD Christine.

Disposition de la salle : Gel hydroalcoolique fourni, une personne par table.
Public limité à 5 personnes.

L'an **DEUX MILLE VINGT**, le **QUATORZE** du mois de **DECEMBRE** à 18 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé en la salle des fêtes de PLAISANCE, sur convocation du 8 décembre 2020 et sous la présidence de Mme Christine CHAPOTARD, Maire, et en respect des normes gouvernementales relatives à la lutte contre l'épidémie de COVID-19, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : **11**

Présents : **10**

Etaients présents :

Mme CHAPOTARD Maire.

MM. FRICOT 1er adjoint, ROUCHON 2ème adjoint, PACE 3ème adjoint.

Mmes CAILLARD, PROU, RAFFRAY, ROUCHON.

MM. de MONTBRON, LONGUET, SICOT.

Absente excusée : Mme RAFFRAY

Procurations :

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 9 octobre 2020.

Délibérations

- ✓ Renouvellement contrat d'assurance CNP.
- ✓ Présentation du rapport 2019 relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de communes Portes Sud Périgord.
- ✓ Présentation du rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public du SIAP des Coteaux Sud Bergeracois.
- ✓ Fusion du SIAEP *Dordogne pourpre* et du SIAEP *Coteaux Sud Bergeracois* : avis sur le projet de périmètre et sur le projet de statuts du futur syndicat.
- ✓ Acquisition défibrillateur et virements de crédits n° 2.

Affaires diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h00

Monsieur Jean-Marie FRICOT est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

2020/42 Renouvellement contrat d'assurance CNP

Madame le Maire propose de renouveler le contrat d'assurance et de sécurité sociale contracté auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance. Il couvre les agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC ou à la CNRACL.

Les risques couverts sont les suivants : décès, maladie ou accident de la vie privée, maternité, adoption, paternité, accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle.

La couverture s'exerce après une période de carence fixée à 15 jours, et s'élève à 90% du traitement brut de l'agent, augmenté d'une éventuelle NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)

La cotisation s'élève à **5,95 %** de la masse salariale. Madame le Maire précise que le montant de la cotisation due par la commune est de l'ordre de 2815 € par an.

Madame le Maire invite le conseil municipal à approuver ce renouvellement.

VOTANTS : 10	Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

2020/43 Présentation du rapport 2019 relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de communes Portes Sud Périgord de crédits n° 3

Madame le Maire donne lecture de la synthèse de ce rapport, précisant que la totalité du document sera disponible pour consultation en mairie ou sur le site Internet de la commune.

A noter ce point important du rapport : *Pour son 11ème programme d'intervention, le conseil d'administration de l'agence de l'eau Adour Garonne a décidé, à compter de 2020, de ne pas reconduire l'attribution de la prime de résultat ANC. Le SPANC de la CC Portes Sud Périgord n'a donc reçu aucune prime pour l'ensemble des contrôles réglementaires réalisés sur son territoire en 2019. Il s'agit-là d'un manque à gagner de 11 000 €.*

Depuis le 1er Janvier 2016, la fréquence des contrôles périodiques de bon fonctionnement est fixée à 8 ans.

Le service du SPANC a réalisé 119 contrôles en 2019. 19% des installations sont conformes, 62% sont non conformes, et 19% sont non conformes avec travaux de mise en conformité à réaliser sous 4 ans.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à approuver ce rapport annuel du SPANC.

VOTANTS : 10	Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

2020/44 Présentation du rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public du SIAP des Coteaux Sud Bergeracois

Madame le Maire donne lecture de la synthèse de ce rapport, précisant que la totalité du document sera disponible pour consultation en mairie ou sur le site Internet de la commune.

Quelques données issues de ce rapport :

En 2019, le service public d'eau potable a desservi 12 198 abonnés représentant une population de 22 943 habitants (1) (soit 1,88 habitants/abonné).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 10,32 abonnés/km

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 122 m³/abonné

Le volume d'eau issu des sources de captage du périmètre du syndicat : 2 105 148 m³.

Le volume d'eau consommé par les particuliers : 1 488 662 m³

Le SIAP estime ses pertes de réseau à 570 526 m³.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à approuver ce rapport annuel.

VOTANTS : 10	Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

2020/45 Fusion du SIAEP Dordogne pourpre et du SIAEP Coteaux Sud Bergeracois : avis sur le projet de périmètre et sur le projet de statuts du futur syndicat

La CAB (Communauté d'Agglomération du Bergeracois) est à l'origine de ce projet de fusion car, devenue compétente en matière d'eau potable, elle a décidé de revoir l'organisation de la gestion de cette compétence. En effet une partie des communes adhérentes de la CAB est affiliée au SIAEP *Dordogne pourpre*, et l'autre au SIAEP *Coteaux Sud Bergeracois*.

Pour rappel, la commune de PLAISANCE adhère au SIAEP *Coteaux Sud Bergeracois*.

Madame le maire donne synthèse du projet de statuts du futur syndicat au Conseil municipal.

MM. PACE et LONGUET, délégués de la Commune au SIAEP *Coteaux Sud Bergeracois*, apportent des informations supplémentaires :

Du fait de sa compétence, la CAB risquait de retirer toutes ses communes des 2 syndicats, entraînant pour ces derniers une baisse du nombre d'abonnés telle que la viabilité financière était fortement compromise.

De plus, 52% du volume capté étant situé sur le ressort territorial de la CAB, de graves problèmes d'alimentation en eau pourraient avoir lieu.

Madame le Maire invite le Conseil à approuver cette fusion.

VOTANTS : 10	Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

2020/46 Acquisition défibrillateur et virements de crédits n° 2

A compter du 1^{er} janvier 2020, tous les établissements recevant du public (ERP) doivent impérativement être équipés de défibrillateurs. La commune de Plaisance est concernée de par sa mairie et sa salle des fêtes, cet ensemble étant homologué ERP de classe 4.

Cette obligation se met progressivement en place, selon le calendrier suivant :

A compter du 01/01/2020 pour les ERP classes 1, 2 et 3

A compter du 01/01/2021 pour les ERP de classe 4

A compter du 01/01/2022 pour les ERP de classe 5.

M.PACE présente au conseil les démarches engagées auprès de prestataires différents, en termes de dossiers techniques et de devis. (cf. annexe 1).

M.PACE, après avoir présenté les devis obtenus, recommande fortement l'option du contrat de maintenance.

Après débat, le Conseil décide que le défibrillateur sera installé à l'intérieur de la mairie pour éviter le vol.

Madame le maire expose au Conseil la décision modificative budgétaire nécessaire pour réaliser l'achat du matériel

INVESTISSEMENT

Article		Montant
2183	Matériel de bureau	-750,00
2184	Mobilier	-3250,00
2188	Autres immobilisations	+4000,00

Madame le Maire invite le Conseil à approuver ce virement de crédits

VOTANTS : 10

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

Questions diverses

✓ Recensement 2021

A l'initiative de l'INSEE, et pour cause de crise sanitaire, ce recensement est reporté d'une année.

✓ Collecte des ordures ménagères et positionnement des points d'apport volontaire (PAV)
Un PAV est constitué de 4 modules :



Sacs noirs, sacs jaunes, cartons-journaux, verres

Un PAV étant prévu pour 80 habitants, 5 PAV vont être installés sur la commune de Plaisance. Les travaux d'installation sont pris en charge le SMD3.

Suite à rencontre entre les techniciens du Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) et les représentants de la commune, les PAV seront installés aux endroits suivants :

- 2 PAV au garage municipal
- 1 PAV sur la VC 201, après le croisement menant au lieu-dit *Peyregrand*
- 1 PAV à FALGUEYRAT, sur la VC 101 au niveau de du terrain communal
- 1 PAV sur la VC 201, non loin du chemin de *Marquant*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Annexe 1 : acquisition d'un défibrillateur

Jacques PACE

Plaisance le 14/12/2020

A Mme le Maire
Mrs les Adjointes
Mmes et Mrs les Conseillers

Objet : Proposition d'installation d'un défibrillateur à la Mairie

La Mairie ayant le statut d'ERP (Etablissement Recevant du Public) il est proposé l'installation par la municipalité d'un défibrillateur accessible à tous au niveau du sas d'entrée de la mairie.

Ce type d'équipement a été rendu obligatoire entre autres pour les mairies par **la loi du 28 juin 2018 et décret d'application en date du 19 décembre 2018** précisant cette obligation au :

- 1^{er} janvier 2020 pour les ERP de catégorie 1 à 3
- 1^{er} janvier 2021 pour les ERP de catégorie 4 (concerne la mairie de Plaisance)
- 1^{er} janvier 2022 pour les ERP de catégorie 5

Suite à ce qui précède et afin de ne pas rester sur une simple proposition sans suite et dans le cadre de la réglementation des devis ont été demandés à des fournisseurs, à savoir :

- Aqvi-cardia (Mr GUILLEMOT)
- Ld-médical

Et ce, pour la fourniture d'un défibrillateur de type DAE (Défibrillateur, Automatique, Extérieur) accompagnée d'une formation, d'un contrat maintenance et de la fourniture de consommables.

Cette installation devra faire l'objet de la mise en place, elle aussi obligatoire, de la signalétique adaptée.

Je demande à ce que ce courrier soit joint au procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 décembre 2020.

Par avance merci

Jacques PACE

PROPOSITIONS D'ACHAT POUR DEFIBRILLATEUR

Nous avons reçu deux devis :

➤ **Société : LD Médical (Groupe LUQUET DURANTON)**

- Défibrillateur Colson Auto NSI Réf 06493 Prix : 1699 euros TTC
- Aucune proposition de formation, maintenance et consommables.

➤ **Société : Aqvi Cardia**

- Défibrillateur HEART SINE SAMARITAN 500P (milieu de gamme)
Garantie constructeur 8 ans
Coffret
Installation par technicien (Raccordement électrique coffret)
Pack signalétique
Registre sécurité maintenance de l'équipement

Prix : 2298,55 euros TTC

Nota : Consommables si nécessaire Prix : 192 euros TTC

- Défibrillateur ZOLL AED 3 semi-automatique (haut de gamme)
Garantie constructeur 6ans
Coffret
Installation par technicien (Raccordement électrique coffret)
Pack signalétique
Registre sécurité maintenance de l'équipement

Prix : 2909,35 euros TTC

Nota : Consommables si nécessaire Prix : 400,80 euros TTC

- Contrat de maintenance (une visite annuelle) valable pour les deux modèles
Prêt d'un appareil en cas d'indisponibilité
(Voir détail contrat conforme arrêté du 5 /12/2001 et décret 03/03/2003)

Prix : 162 euros TTC

- Formation à l'utilisation du défibrillateur
Durée : 2 heures
Mini : 4 personnes
Maxi : 15 personnes

Voir détail du programme

Prix : 358 euros TTC

BILAN

LD MEDICAL :

TOTAL : 1699 euros TTC

- Pas de maintenance, formation proposées malgré demande

Aqui Cardia :

- Modèle haut de gamme 2909,35 euros TTC
+ 358,80 euros TTC (formation)
+ 162 euros TTC (maintenance)

TOTAL : 3430,15 euros TTC

- Modèle milieu de gamme 2298,55 euros TTC
+ 358.8 euros TTC (formation)
+ 162 euros TTC (maintenance)

TOTAL : 2819,15 euros TTC